

BASSINFOS



*Bassinfos est sur le net à www.bassins.ch
Bulletin communal avec copyright ©*

Sommaire :

- Ouverture déchetterie
- Concerts
- Statistiques bus
- Quelques informations générales

Commune de Bassins
1269 BASSINS
Heures d'ouverture du bureau communal :
Du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30
Lundi soir : de 18h à 19h30
Le syndic est à votre écoute le lundi de 17h00 à 18h30
confirmer votre présence au bureau communal
Téléphone : 022 366 23 22

Bus

Les effets du nouvel horaire Car Postal a eu les effets escomptés par la Municipalité. La semaine du 10 décembre 2007 au 14, vous avez été 135 à solliciter le minibus puis 157 la semaine d'après contre 51 et 55 pour l'année 2006. L'augmentation est spectaculaire. Toutes les courses sont utilisées depuis l'introduction du nouvel horaire dans le sens village—gare le matin et gare—village le soir.

Feuille des avis officiels

La FAO du 18 mars 2008 sera consacrée en partie à une présentation de la commune.

Déchetterie

La Municipalité informe la population que la déchetterie sera ouverte selon l'horaire suivant dès le

mardi 11 mars 2008 et jusqu'à terme des travaux de réparation du portail. Merci de votre compréhension.

Y compris compost

Lundi

Mardi

Mercredi

Entreprises—Habitants

15h00 - 18h00

06h00 - 08h00

15h00 - 18h00

Samedi

08h00—12h00 et 13h00—18h00

Les résidences secondaires recevront une information complémentaire.

Concert de percussions

La section percussions de l'école de musique de Nyon se produira le

Dimanche 16 mars 2008 de 16h30 à 17h00

À la Grande Salle de Bassins en ouverture du chœur d'homme de Gilly.

Venez nombreux chapeau au terme du concert.

Concert

Le concert du chœur d'hommes de Gilly est fixé au

Dimanche 16 mars 2008 à 17h00

À la Grande Salle de Bassins.

Une pièce de théâtre suivra le concert.

Venez écouter ce chœur de qualité.

Quelques informations

La Croix

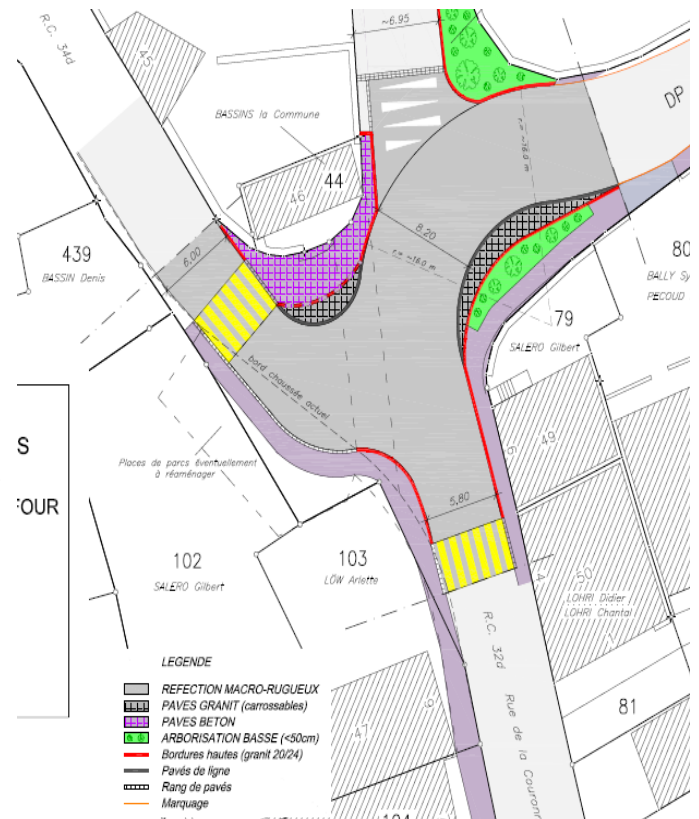
Un aménagement routier va être mis à l'essai au printemps à la Croix. Le but de cet essai consiste à :

1. Améliorer la sécurité des piétons qui traversent la croisée
2. Diminuer la vitesse des automobilistes venant de Le Vaud et se rendant à Arzier
3. Diminuer la vitesse à l'entrée de la zone 30 de la rue du Battoir

Offrir un confort aux bus, aux camions, aux tracteurs par une bande franchissable à terme.

Cet essai va durer 6 mois.

Au terme de l'essai une analyse sera faite et une demande de crédit extra - budgétaire pourra être demandée pour fin 2008 ou 2009 au plus tard.



Personnel communal

La municipalité a engagé Monsieur Cyril FAVRE né en 1990 comme employé polyvalent. Monsieur Favre habite St-George possède une formation de carrossier et a travaillé durant 7 ans chez Traceroute puis à la ville de Morges au service voirie. La municipalité a dû licencier M. Coulon notre apprenant agent d'exploitation option voirie.

Après divers essais avec Semolac, Nous avons de signé un contrat d'apprentissage d'agent d'exploitation option voirie avec M. Vincent Chiarelli né en 1990 et domicilié à Nyon. Nous espérons vivement pouvoir aider ces jeunes à acquérir une stabilité et de bonnes bases pour affronter l'avenir. Nous leur souhaitons plein succès dans leurs nouvelles fonctions.

Passage piéton que n'a-t-on pas dit ?

Plusieurs personnes s'interrogent sur les normes en vigueur concernant la création d'un passage piéton sur une route. Voici un extrait de la loi sous forme de graphique.

Exemple permettant d'obtenir un passage :

300 véhicules par heure de pointe pour justifier la présence d'un passage et 50 passages par heure et respecter les distances de visibilité minimales de 50 m de chaque côté du passage à piétons.

Exemple ne permettant pas d'obtenir un passage :

100 véhicules par heure de pointe pour justifier la présence d'un passage et 50 passages par heure et distances de visibilité inférieures à 50 m de chaque côté du passage à piétons.

